

La flûte

VOLUME 76, N° 1, HIVER 2020

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLIÈRES DE MONTRÉAL

Ⓞ Délais d'enquête un enjeu qui prend de l'ampleur



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



**POLICIER-RESSOURCE
280-BLEU**

Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

André Gendron

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Pascal Poirier

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Éric Vermette

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Mario Lanoie

La flûte

Éditeur

Mario Lanoie

Rédacteur en chef

Martin Desrochers

Révision

Cristina Chiurtu

Josée Senécal

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue «La Flûte» est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage: 8925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone: 514 527-4161
Télécopieur: 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0703-4725

Numéro de convention
de Poste-publications:
40011308

Après les délais des tribunaux... Les délais d'enquête ?

On connaît la maxime *justice delayed is justice denied* dont la dernière manifestation jurisprudentielle est venue de l'arrêt Jordan. Mais qu'en est-il des délais d'enquête ? L'éditorial de Yves Francoeur sur la question en page 10.

Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	10
Délais déraisonnables et dénis de justice	
Relations de travail	12
Le BEI : survol	
Services aux membres	14
Assurance voyage	
Prévention et relations avec les membres	16
La reconnaissance d'un accident de travail	
SST	18
Se protéger d'un faux sentiment de sécurité	
Chronique juridique	20
Votre téléphone et vous	
Association athlétique et sportive	24
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	28
Symphonie vocale	30
Au musée de la police	32
Vie spirituelle	38
Décès	40
Nouvelles de l'APPRM	42

53^e édition de la Journée Fèves au lard :

18 263 repas chauds livrés tout partout à travers la ville !

Le 25 octobre dernier, 18 263 repas ont été vendus au prix de 7 \$ et les profits de cette levée de fonds annuelle ont été versés au Fonds humanitaire de la Fraternité. Ainsi, seulement depuis 1991, **2,5 millions de dollars** ont été **redistribués** par le biais du **Fonds humanitaire de la Fraternité**. Une telle **œuvre caritative** serait impossible sans le SPVM et des dizaines de bénévoles dévoués. La Fraternité remercie également Rodger Brulotte qui, depuis 20 ans, assume la présidence d'honneur de l'évènement. Les dépenses encourues sont grandement réduites grâce aux Fèves au lard l'Héritage, à Couche-Tard, Weston, la Boulangerie Gadoua, la Boulangerie Lasalle, Location Légaré, Suncor, Emballages Kruger, Numage Québec inc., ainsi que la Caisse Desjardins des policiers et policières. La Fraternité salue leur apport indispensable.



Au jour J: Alain Bernier, responsable de l'évènement et des activités sociales de la Fraternité, Philippe Collins de l'Unité motard, Sylvain Caron, directeur du SPVM, Yves Francoeur, président de la Fraternité, et Éric Keighan, également de l'Unité motard.



Le 3 avril prochain,
votre Fraternité
aura 70 ans !

Le Noël de nos enfants

Ce sont plus de 600 familles qui ont participé à la fête de Noël de la Fraternité dédiée aux enfants de ses membres! Près de mille enfants ont pu recevoir un cadeau de la part d'un Père Noël en pleine forme!



Collecte de sang de la Fraternité

Le 7 novembre, 66 bienfaiteurs ont donné du sang lors de la collecte de la Fraternité. Les bénévoles, coordonnés par Alain Bernier, ont permis à Héma-Québec de procéder rondement grâce aux policiers et policières retraités Marguerite-M. Beaudoin, Rémi Gauthier, Lise Lirette et Robert Riffon ainsi que les membres du conseil d'administration de l'APPR, la présidente Dominique Boucher, Alain Boyer, Louise Brûlé Desautel, Ronald Ladouceur et Jean Riopel.



Pitch

Le 14 novembre dernier, 194 joueurs ont tâté les cartes au tournoi de pitch de la Fraternité. D'heureux joueurs qui sont repartis avec... une dinde! Les traditions, ça compte!



Les gagnants de la grande finale, Gabriel Joanisse et Audrey Carrière



Les gagnants de la finale de consolation: Yves Henri et Julien Côté



Le départ de Danielle a été dûment souligné en décembre 2019 par toute l'équipe.

M^{me} Danielle Lanthier a pris une retraite bien méritée après 42 ans de bons et loyaux services à la Fraternité!

Il s'agit d'un **record absolu**! Au début de sa carrière, on utilisait la dactylo et pendant les négociations de la convention collective, on faisait appel au découpage, au collage et au *liquid paper* pendant la nuit pour garder les projets de texte à jour! Ayant œuvré dans tous les départements de la Fraternité au fil des décennies, depuis 2005 Danielle était adjointe du vice-président à la Recherche et aux communications, Mario Lanoie. Merci Danielle pour toutes ces années données à la Fraternité! Profite bien de ta retraite!

C'est Cristina Chiurtu qui la remplace maintenant. Bienvenue Cristina!



Monsieur Pierre Juteau

(29 juin 1959 – 18 octobre 2019)

Le décès de notre collègue, Pierre Juteau, qui s'est éteint à l'âge de 60 ans, auprès des siens dans le calme et la sérénité, a profondément attristé les élus et les employés de la Fraternité. Impliqué syndicalement jusqu'à sa retraite, Pierre a été membre de la famille syndicale durant plus de vingt-cinq ans. Il a été un collaborateur exceptionnellement actif de la Fraternité, puisqu'il faisait aussi partie du comité des activités sociales et du comité d'affichage. Au cours des dernières années, il était le grand coordonnateur des activités sociales. Le Conseil de direction et tout le personnel de la Fraternité saluent sa mémoire.



Monsieur Réjean Landry

Le 26 janvier 2020 à Rosemère est décédé monsieur **Réjean Landry** qui a été **membre du conseil de la Fraternité de 1967 à 1975**, du conseil de l'ABR de 1978 à 1988 à titre de VP, ainsi que sur le conseil de l'APPR de 1993 à 1998 à titre de président. La Fraternité offre ses condoléances à la famille et aux amis et salue sa contribution à la cause syndicale policière.

De la visite du syndicat des sergents de la police de New York

Ayant entendu parler du PAPP, des syndicalistes policiers new-yorkais sont passés par Montréal pour en apprendre plus. Les policiers de New York sont aux prises avec une vague de suicides (une dizaine en 2019) et tentent de trouver des solutions pour aider leurs membres et prévenir de tels drames. Nous les avons accueillis et leur avons expliqué le fonctionnement de notre PAPP, un programme reconnu pour ses résultats probants. Les représentants des 4500 sergents de New York en ont été très impressionnés.



Jean-François Potvin, VP aux Relations de travail de la Fraternité, Éric Vermette, VP à la Prévention et aux relations avec les membres de la Fraternité, Michael Peruggia et Vincent J. Vallelong de la Sergeant's Benevolent Association, Yves Francoeur, président de la Fraternité et Edmund Small, également de Sergeant's Benevolent Association.

Rencontre de sensibilisation à la réalité autochtone en ville



La réalité autochtone montréalaise est multiple, les besoins sont nombreux et les ressources sont minces. Le président de la Fraternité a rencontré le président du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, monsieur Philippe Meilleur, en compagnie du délégué syndical Carlo DeAngelis, seul agent de liaison autochtone au SPVM.

Philippe Meilleur, président du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Yves Francoeur et Carlo DeAngelis, délégué syndical au QG et agent de liaison autochtone au SPVM.



Délais déraisonnables et dénis de justice

On connaît la maxime : justice delayed is justice denied. L'arrêt Jordan devait remédier à cette situation en imposant un calendrier strict en matière de délais. Le temps compte à partir du dépôt des accusations mais il n'y a pas de limites quant à la longueur des enquêtes et c'est là que peuvent se faire sentir les effets pervers de nouvelles règles par ailleurs louables.

Je ne dis pas qu'il faille mettre une limite de temps rigide à une enquête. Une enquête peut être longue ou réactivée lorsque de la nouvelle preuve est trouvée ou remonte à la surface, ce qui est essentiel. Plus le crime est grave, plus il importe que justice soit rendue, particulièrement dans les cas de crimes contre la personne.

Par contre, pour que le goulot d'étranglement ne se transporte pas du DPCP vers les unités d'enquête des corps de police, il faut des ressources. Si les procureurs en demandent davantage aux enquêteurs avant de déposer des accusations, la pression se transpose sur la police et peut causer des délais d'enquête. Car le DPCP n'ayant plus autant le loisir de compter sur la période suivant le dépôt des accusations pour fortifier sa preuve, la prudence le pousse à faire en amont des demandes de compléments d'enquête.

Il faudra donc porter une attention particulière à cet effet pervers de l'arrêt Jordan car la confiance de la population est également impactée par les délais d'enquête. Plus la confiance de la population est grande envers la capacité de la police à résoudre les dossiers dans un délai raisonnable, plus elle est encouragée à porter plainte et plus les taux de criminalité déclarée donnent une bonne idée de la réalité. À cet égard, citons le *Rapport de recherche sur l'avenir du travail policier* que la Fraternité a commandé : « ... les taux de déclaration à la police restent extrêmement faibles au Canada, où seulement 7% des cas de cyberintimidation ont fait l'objet d'un signalement aux autorités (Perreault 2011). Par comparaison, 31% des incidents de victimisation avec violence et des ménages avaient été déclarés à la police la même année (Perreault 2015) »¹.



Président Yves Francoeur

Comment parler de délais sans parler du BEI ?

Au moment d'écrire ces lignes, il avait fallu quinze mois au BEI pour remettre au DPCP ses deux derniers rapports d'enquête indépendante concernant des événements ayant eu lieu à Montréal... Ce problème des délais d'enquête, nous les connaissons donc nous aussi, personnellement, comme policiers et policières.

À ce sujet, le gouvernement doit intervenir et prévoir un cadre temporel pour ces enquêtes. C'est d'ailleurs ce que fait l'Ontario avec un projet de loi² dans lequel on précise que l'UES (équivalent ontarien du BEI) doit s'efforcer de faire en sorte que l'enquête soit terminée au plus tard 120 jours après son ouverture.

Aux yeux de la Fraternité, les délais actuels du BEI sont incohérents et il est inconcevable qu'un policier impliqué soit mis en péril aussi longtemps avant de connaître le sort qui lui est réservé.

Le gouvernement doit prendre des mesures pour accélérer le processus d'enquête mené par le Bureau. La mission du Bureau sera, à notre avis, beaucoup mieux desservie lorsque les délais d'enquête seront fortement réduits.

Il ne faut jamais négliger la question des délais.

Les délais déraisonnables, d'où qu'ils viennent, minent la confiance et doivent être combattus.

FÉLICITATIONS À M^È ARIANE BERGERON-ST-ONGE

M^È Ariane Bergeron-St-Onge, associée-partenaire au sein du cabinet Roy Bélanger et qui œuvre principalement en droit criminel et en déontologie policière, a récemment reçu le prestigieux prix Gabriel Lapointe de l'Association des avocats de la défense de Montréal. Ce prix vise à souligner un parcours exceptionnel et une carrière prometteuse. Nous tenons à l'en féliciter !

¹ page 42 du Rapport de recherche sur l'avenir du travail policier, 2019, Benoît Dupont, Anthony Amicelle, Rémi Boivin, Francis Fortin et Samuel Tanner.

² <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/19s01>



Le bureau des enquêtes indépendantes : survol

Le mandat du BEI est celui d'enquêter sur les circonstances entourant les décès, les blessures graves ou blessures d'un citoyen par une arme à feu utilisée par un policier lors d'une intervention policière. En 2019, sur 38 enquêtes indépendantes déclenchées au Québec, 5 d'entre elles l'ont été sur le territoire de la Ville de Montréal.

À chacune d'entre elles, un membre de l'exécutif de la Fraternité s'est rendu sur place pour soutenir les policiers impliqués et les policiers témoins. Automatiquement, des avocats criminalistes, en nombre suffisant, se sont rendus dans l'unité concernée afin de rencontrer et de conseiller les membres après que ces derniers eurent rempli leurs obligations en vertu du règlement. Un mécanisme afin que les demandes d'assistance judiciaire soient transmises à l'employeur est en place. Par la suite, les policiers sont accompagnés par des avocats dans les bureaux du BEI dans les délais prévus.

Les choses vont rondement dans les 48 premières heures suivant le déclenchement. La Fraternité fait tout en son possible pour soutenir ses membres et profite de l'excellente collaboration des avocats criminalistes

pour assurer les suivis nécessaires. Nous sommes fiers du service que nous procurons à nos membres et n'avons rien à envier aux pratiques de nos confrères du reste de la province.

Il demeure toutefois que les délais d'enquête du BEI et du DPCP sont trop longs comme le dénonce d'ailleurs le président dans son texte.

Par ailleurs, le BEI enquête sur les allégations relatives à une infraction à caractère sexuel commise par un policier en service et des allégations de nature criminelle où la victime ou le plaignant est membre des Premières Nations ou Inuits.

**N'hésitez pas à contacter
les Relations de travail au
514 527-4161.**



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

FORMATION BEI

Comme vous le savez, la Fraternité conteste devant les Tribunaux le règlement du Bureau des enquêtes indépendantes. Cette contestation a été déposée en juin 2019. En attendant le dénouement de cette cause, la Fraternité a pensé qu'il serait utile de procéder à des séances d'information sur le BEI. Une approche a été faite au SPVM et, d'un commun accord, une séance paritaire a vu le jour. Réunis autour d'une table, les Crimes majeurs du SPVM, la criminaliste Ariane Bergeron-St-Onge du bureau d'avocats Roy Bélanger et les Relations de travail de la Fraternité ont produit une séance d'information que nous espérons diffuser au plus grand nombre de policiers possible. Le projet en est encore à ses premiers pas, mais les deux séances qui ont été tenues permettent d'en confirmer le besoin. Au moment d'écrire ces lignes, les parties s'affairent à déterminer le moyen le plus efficace pour organiser la tenue des séances : assemblées de direction locale (ADL), formation poste, formation à la carte : toutes les options sont présentement évaluées et vous seront communiquées dès que possible.

Les enquêtes indépendantes augmentent souvent le stress relié à un événement dramatique et la Fraternité est consciente de cette réalité. Le BEI restera un dossier à suivre.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

L'assurance voyage à Cuba

Lorsque survient un incident à Cuba et que vous devez faire appel à CanAssistance, vous devez savoir qu'il existe un intermédiaire supplémentaire avec qui CanAssistance doit obligatoirement coopérer, ce qui peut causer certains délais dans le traitement de votre appel.

En effet, le gouvernement cubain oblige les compagnies d'assurance étrangères à coopérer avec l'organisme local Asistur afin de régler les détails administratifs et les paiements d'une visite chez un médecin ou d'un séjour à l'hôpital.

Dans les cas où CanAssistance doit intervenir pour vous dans un autre pays, ils font directement affaire avec les médecins et les hôpitaux, ce qui accélère et facilite les procédures. Par contre, lorsqu'il s'agit de Cuba, le fait d'être obligé de passer par l'intermédiaire Asistur peut provoquer certains irritants, d'autant plus que les communications outre-mer avec Cuba ne sont pas toujours optimales.

Si jamais un incident survient lors de votre séjour à Cuba, CanAssistance va tout faire pour vous aider, mais n'a cependant aucun contrôle sur son vis-à-vis cubain.

Pour de plus amples informations sur les services de CanAssistance, vous pouvez consulter leur site internet : www.canassistance.com

N'oubliez pas, votre numéro de certificat d'assurance voyage et les numéros de téléphone en cas d'urgence se retrouvent sur votre carte SSQ.

Bonnes vacances!

REÇUS D'IMPÔT

Les reçus d'impôt envoyés par la poste sont aussi disponibles via le portail web des assurances. N'oubliez pas qu'ils sont à titre indicatif seulement et qu'ils ne remplacent pas les factures originales aux fins d'une vérification par l'impôt.



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...



La reconnaissance d'un accident de travail, comment ça marche ?

Depuis mon élection, vous avez été nombreux à me contacter pour obtenir des informations sur la procédure de réclamation auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Je profite donc de l'occasion pour vous rappeler les différentes étapes d'une réclamation à la CNESST. Mais avant tout, je tiens à vous rappeler que cette démarche doit, dès le début d'une procédure de réclamation, être entamée par le travailleur auprès de la CNESST après qu'il ait rencontré un médecin et que ce dernier ait rempli l'attestation médicale prévue à cette fin. Le policier doit par ailleurs envoyer lui-même la documentation au bureau de santé (bureaudesante@ville.montreal.qc.ca). Enfin, vous devez vous rappeler que la Fraternité ne reçoit pas vos documents en lien avec votre dossier. Par contre, nous sommes toujours disponibles pour vous épauler !

Le policier victime d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle ou d'une rechute, récurrence ou aggravation dispose d'un **délai de six mois pour produire une réclamation** à la CNESST selon les dispositions de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*.

Pour l'accident du travail ou la rechute récurrence ou aggravation, le **délai commence à courir à partir de la lésion**.

Pour la maladie professionnelle, le **délai commence à courir à partir du moment où il est porté à la connaissance du policier qu'il est atteint d'une maladie professionnelle**. Bien que la *Loi* prévoit un délai de six mois, il est **préférable que le policier ou la policière produise sa réclamation à la CNESST sans tarder**. En effet, la CNESST évoque souvent les délais imputables aux agissements du policier pour refuser une réclamation.



Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres **Éric Vermette**

Ces délais préjudiciables sont : le délai pour déclarer la lésion à l'employeur, le délai pour consulter un médecin et le délai d'arrêt de travail lorsque le policier continue à travailler à la suite d'une lésion.

Dans les semaines suivant la réception d'une réclamation, la CNESST contacte le policier afin de s'informer des circonstances de la lésion professionnelle. Par la suite, elle rendra une décision sur l'admissibilité de la lésion professionnelle. Le policier dispose alors d'un **délaï de trente jours pour contester une décision défavorable**.

Il est **important que le policier contacte et informe la Fraternité lorsqu'une décision est rendue** étant donné que **la CNESST ne communique pas ses décisions aux syndicats**. La Fraternité pourra alors mettre le policier en contact avec un de ses représentants ou procureurs pour le conseiller sur les enjeux de son dossier.

Par ailleurs, la CNESST doit rendre une décision écrite à chaque fois qu'elle statue sur les droits d'un policier ou d'une policière. Les éléments pouvant être couverts par une décision sont variés. Par exemple : admissibilité d'une lésion professionnelle, reconnaissance de nouveaux diagnostics, remboursement de frais, détermination d'une atteinte permanente, détermination de la capacité de travail, etc.

Quand une **contestation** est reçue par la CNESST, cette dernière l'achemine à la Direction de la révision administrative (DRA). La DRA analysera le dossier et recueillera les commentaires du policier ou de son représentant. Elle rendra une **nouvelle décision** qui est **contestable au Tribunal administratif du travail (TAT)** dans un **délaï de quarante-cinq jours**.

Le **TAT est la dernière instance** en matière de lésions professionnelles et tranche les contestations intéressant les travailleurs, les employeurs et la CNESST. Cette instance rendra une décision qui lie la CNESST au terme d'un débat ou d'une conciliation.

Pour toute question relative à un arrêt de travail, un dossier CNESST ou un enjeux SST, n'hésitez pas à me contacter à la Fraternité!

Se protéger d'un faux sentiment de sécurité

La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) indique :

Art.51. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Il doit notamment:

> 1^o fournir gratuitement au travailleur tous les moyens et équipements de protection individuels choisis par le comité de santé et de sécurité conformément au paragraphe 4^o de l'article 78 ou, le cas échéant, les moyens et équipements de protection individuels ou collectifs déterminés par règlement et s'assurer que le travailleur, à l'occasion de son travail, utilise ces moyens et équipements ;

Art.78. Les fonctions du comité de santé et de sécurité sont:

*> 4^o de choisir les **moyens et équipements de protection** individuels qui, tout en étant conformes aux règlements, sont les mieux adaptés aux besoins des travailleurs de l'établissement ;*

En fait, le cheminement d'une demande d'ajout, de modification ou de remplacement d'un équipement de protection comporte

plusieurs étapes. La première étant d'avoir l'approbation de la direction du Service qui autorisera ou non la poursuite des démarches.

Malgré cette autorisation, rien n'est acquis. Même si l'équipement est déjà utilisé ailleurs, le contexte d'utilisation n'est peut-être pas le même. Afin de ne pas fournir un faux sentiment de sécurité, nous devons:

- > évaluer et analyser
 - notre contexte
 - le niveau de protection qu'il procure
- > s'assurer qu'il n'occasionne pas un autre risque
- > faire tester l'équipement par nos experts en emploi de la force
- > présenter les évaluations et analyses au CGCSST (Comité général de coordination en santé et sécurité du travail) qui détermine et recommande les équipements de protection appropriés
- > déposer ces recommandations à la direction du SPVM pour prise de décision.



Marie-Josée Clément et Steeve Lagueux, représentants paritaires à la prévention en santé et sécurité du travail

Le repositionnement de l'arme

Nous avons depuis quelque temps une hausse de demandes concernant le repositionnement de l'arme. Nous devons rappeler qu'il s'agit de la **dernière alternative** qu'un ergonome peut recommander **pour des cas exceptionnels** à raison médicale, où malgré l'application de toutes les mesures conventionnelles, aucune solution essayée n'a donné les résultats escomptés.

Nous tenons à porter à votre attention que la relocalisation (ou le repositionnement) de l'arme à un autre endroit que celui où il fut initialement positionné, ne serait-ce qu'une seule fois, représente déjà sa part de risque. Ceci compte tenu du délai nécessaire au développement des réflexes programmés, relatifs à l'utilisation ou la protection de l'équipement.

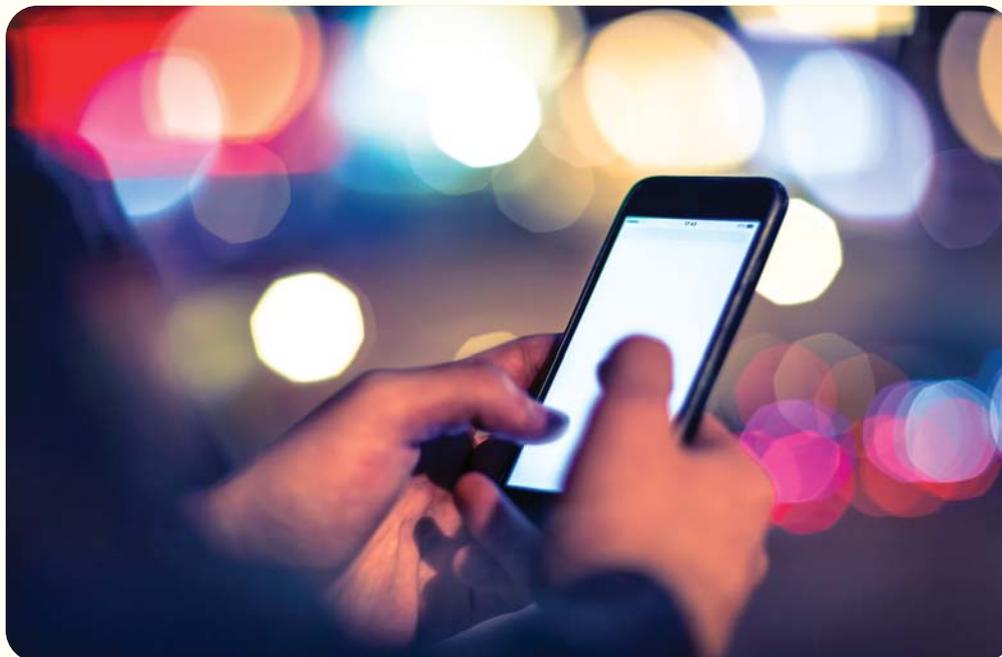
Dans ces cas particuliers, il importe que le policier concerné soit rencontré en formation afin qu'il développe et adopte le plus *instinctivement possible* sous l'effet d'un important stress, les bonnes techniques.

Pour s'approcher le plus près possible d'un délai *réflexe*, les techniques doivent être pratiquées correctement et consciemment à plusieurs reprises, et ce, à condition qu'elles ne changent jamais.

En conclusion, pour votre santé, votre sécurité et votre intégrité physique ou celle des autres, et pour toutes les raisons mentionnées précédemment, tout achat, utilisation, modification ou repositionnement d'un équipement de protection doit être recommandé et autorisé par un comité d'experts tel que l'armurerie, emploi de la force, ergonomie, formation, SST et autres domaines spécifiques.

Votre téléphone et vous

L'arrivée des téléphones intelligents dotés de caméras de plus en plus sophistiquées a changé notre rapport avec la technologie. Dorénavant accessibles et à la portée de tous, ces téléphones sont devenus témoins de scènes de la vie quotidienne en permettant, entre autres possibilités, de filmer ou capter des images sans grande formalité. Or, l'utilisation de la caméra du téléphone cellulaire personnel d'un policier dans le cadre de ses fonctions comporte son lot de conséquences. Que doit anticiper le policier ?





M^e Ariane Bergeron-St-Onge, Roy Bélanger avocats

L'obligation de divulgation

Il importe de souligner qu'à partir du moment où un policier utilise son cellulaire personnel dans le cadre de son travail pour capter des images relatives à une intervention, il s'expose à devoir transmettre le cellulaire en divulgation complémentaire de preuve, puisqu'il deviendrait alors un élément de preuve au dossier, peu importe que les autorités le considèrent pertinent ou non.

Quant à savoir quelle sera la décision du tribunal sur cette demande, il s'agit d'une situation à évaluer au cas par cas, tout dépend des faits de l'affaire.

La défense, dans la préparation de sa défense pleine et entière, pourrait être justifiée de demander d'expertiser le support qui a permis de capter les images et ce, même si le policier a pris soin de transférer l'image vers son adresse courriel professionnelle.

En effet, dans ces circonstances, l'expertise doit se faire sur le support permettant la captation; le transfert d'image ne prouve pas la véracité de cet élément de preuve matérielle.

Ainsi, si la défense n'admet pas la chaîne de possession de l'image déposée en preuve ou la véracité de l'image, elle pourrait alors:

- > demander d'expertiser le cellulaire de l'agent;
- > demander l'extraction de données du cellulaire;

- > présenter une requête en arrêt des procédures pour défaut de divulgation ou destruction de preuve, si l'agent a détruit l'image de son cellulaire après l'avoir transférée sur un autre support.

Les enseignements de la jurisprudence : l'exemple des messages textes

En 2012, la Cour supérieure du Québec s'était prononcée dans l'affaire *Conte* sur une requête en arrêt des procédures présentée par la défense. Cette dernière demandait au tribunal d'arrêter les procédures criminelles en raison notamment de la non disponibilité des données contenues dans les deux téléphones cellulaires utilisés par un agent d'infiltration. Le DPCP a dû admettre que les autorités policières avaient fait preuve de négligence inacceptable en ne saisissant pas les cellulaires utilisés par l'agent d'infiltration, et en omettant d'en extraire les données.

La Cour rappelle les règles de droit applicables ainsi:

- 1) *Le ministère public a l'obligation de divulguer tous les éléments de preuve pertinents en sa possession, qu'ils soient inculpatatoires ou disculpatoires et qu'il compte s'en servir ou non;*
- 2) *L'obligation de divulgation donne naissance à une obligation de conservation des éléments de preuve pertinents;*

3) *Si la preuve n'est plus disponible, le ministère public doit convaincre le juge du procès qu'elle n'a pas été détruite ni perdue par suite d'une négligence inacceptable. S'il ne convainc pas le juge, il y a alors violation de l'art. 7 de la Charte;*

4) *Pour décider du caractère satisfaisant des explications du ministère public, la principale considération est de savoir si les autorités ont pris des mesures raisonnables dans les circonstances pour conserver la preuve en vue de sa divulgation. Plus la preuve est pertinente, plus le degré de diligence attendu est élevé;*

5) *Le défaut de divulguer la preuve pertinente peut, dans certains cas, constituer un abus de procédures;*

6) *La destruction de propos délibéré d'éléments de preuve par la police ou autres représentants du ministère public en vue de contourner l'obligation de divulgation est un exemple de conduite qui viole les principes fondamentaux qui sous-tendent le sens du franc-jeu et de la décence de la société pouvant constituer un abus de procédure; [...]*¹

La Cour détermine donc que les éléments de preuve provenant du cellulaire utilisé par un policier dans le cadre de ses fonctions sont soumis aux mêmes règles relatives à l'obligation de divulgation, qu'il s'agisse de messages textes, d'images ou de vidéos. Il n'y a aucune distinction à faire si le cellulaire utilisé est le cellulaire personnel du policier.

La Cour conclut que les autorités ont fait preuve de négligence inacceptable, mais refuse d'accorder l'arrêt des procédures en s'exprimant comme suit :

« [...] Cependant, il faut aussi reconnaître qu'il s'agissait d'une technologie relativement nouvelle, qu'aucun des policiers en cause n'avait procédé ou pensé à procéder à recueillir les données dans les téléphones cellulaires d'agents d'infiltration, que la mise à niveau des téléphones cellulaires utilisés par les agents d'infiltration est routinière et utile, que le requérant lui-même n'a demandé à obtenir cette preuve qu'à l'automne 2010, n'y ayant pas songé non plus, que les policiers ne savaient pas que les données contenues dans les téléphones cellulaires pouvaient devenir inaccessibles avec le passage du temps.

[124] Pour ces raisons, la négligence, bien qu'inacceptable, ne peut être considérée comme abusive. »

Or, les arguments d'absence de mauvaise foi et de nouvelle technologie, appropriés à l'époque, ne trouveraient plus la même application aujourd'hui.

Ainsi, les agents doivent avoir à l'esprit que l'utilisation de leur téléphone cellulaire les expose et leur impose des devoirs quant au respect de la conservation des données et de la divulgation de preuve.

¹ R. c. Conte, 2012 QCCS 545, par. 99 et suivants.



**NOUS SOMMES EN PÉRIODE
DE RECRUTEMENT INTENSIVE**

**ORGANISEZ UN GROUPE
ET PROFITEZ D'UN RABAIS !**

**PROFITEZ D'UN CADRE
ENCHANTEUR :**

- Planche à pagaie
- Randonnées pédestres
- Cueillette de fruits
- Canoé, pédalo
- Module de jeux pour enfants
- Pêche, chasse...

**APPELEZ-NOUS AU 819 523-4016
OU VISITEZ-NOUS SUR FACEBOOK
AU CLUB PLEIN AIR PPM**

Vous devez simplement faire une demande d'adhésion au groupe du Club sur Facebook au préalable pour avoir accès au Facebook



**Association
athlétique et sportive**

Sylvain Bois, président



Ligue de soccer masculin

Été 2020

Les deux clubs jouent dans la ligue Concordia de Montréal : les jeunes en division 2 et les vieux en division 35+. Pour plus d'information, communiquez avec Stéphane Hadsipantelis par courriel : s.hadsipantelis@spvm.qc.ca

Lors des séries de la fin de l'été dernier, notre club des 35+ a réussi l'exploit de battre l'équipe de première position qui n'avait jamais connu de défaite auparavant !

L'équipe de votre Association athlétique et sportive de la FPPM a gagné 3 à 1 pour ainsi mettre la main sur le trophée des CHAMPIONS des séries ! Félicitation à vous tous ! Vous serez maintenant l'équipe à battre pour la prochaine saison d'été !



Jeux Nord-Américains Policiers-Pompiers

DU 14 AU 18 AOÛT 2020 À LONGUEUIL

Vous devez vous inscrire en ligne :

<https://longueuil2020.jnapp.ca/fr/page/inscriptions/inscriptions.html>

Tournoi du NAPST (NORTH AMERICAN POLICE SOCCER TOURNAMENT)

CETTE ANNÉE, LE TOURNOI AURA LIEU À SAN FRANCISCO DU 6 AU 9 SEPTEMBRE 2020.

Vous devez vous inscrire en ligne : www.napst.ca

Tournoi de hockey de la Sûreté du Québec à Trois-Rivières

DU 3 AU 5 AVRIL 2020

Venez encourager votre club AAA de l'Association athlétique et sportive de la FPPM

Horaire sur le site THPPQ : www.thppq.com

WPFGRotterdam 2021

30 juillet au 8 août 2021

Inscrivez-vous en ligne : <http://www.wpfgr rotterdam2021.com/>

Ceux qui désirent se prévaloir des vêtements représentant leur ville et leur pays devront s'inscrire par le biais de l'Association athlétique et sportive de la FPPM. Il y aura deux journées d'essayage de vêtements, soit les 8 et 11 juin prochains de 7 h à 13 h dans le local de l'Association. Les vêtements seront de marque ADIDAS. Vous devrez obligatoirement vous déplacer à la Fraternité pour l'essayage et les commandes seront acheminées par la suite.

COUPON D'INSCRIPTION POUR LES PROCHAINS JEUX À ROTTERDAM (PAYS-BAS) - à découper

Nom : Prénom :

Lieu de travail :

Courriel personnel :

Cellulaire :

Dans quelle discipline prévoyez-vous vous inscrire ?

.....

Date choisie pour l'essayage : 8 juin 11 juin

Coût des vêtements à venir

Voulez-vous les uniformes de votre association sportive ? oui non

Faire parvenir le coupon d'inscription à l'attention de :

Sylvain Bois, Association athlétique et sportive FPPM

Hockeyfrat 2019-2020

La saison de Hockeyfrat 2019-2020 s'achève et malgré les difficultés entourant les rénovations de l'Aréna St-Michel, nous avons connu une très belle saison!

Nous ferons toujours en sorte que vous puissiez jouer au hockey dans une atmosphère amicale et divertissante!

Merci aux joueurs et capitaines pour votre implication!

CO Nord

La gang du CO nord fait une sortie NCAA et NFL à chaque année! Après Buffalo, Pittsburgh, Washington et Détroit, ce sera Baltimore l'an prochain!



Tournoi de balle donnée au Parc Jarry

Inscription pour la prochaine édition des tournois de balle donnée

- > Seulement 4 équipes par date de tournoi seront acceptées et les joutes auront lieu en avant-midi dès 9 h 30.
- > Les dates retenues sont les 25 et 28 mai ainsi que les 1^{er} et 4 juin.
- > La date limite pour vous inscrire est le 11 mai 2020!
- > Le prix est de 200 \$ pour 3 parties et les fonds seront remis à une œuvre de bienfaisance.
- > Votre paiement doit être transmis en même temps que votre inscription.
- > Priorité donnée aux premiers inscrits!

COUPON D'INSCRIPTION À LA BALLE DONNÉE - à découper

Nom : Prénom :

Poste/section :

Téléphone cell. :

Courriel personnel :

Date choisie : 25 mai 28 mai 1^{er} juin 4 juin

Faire parvenir le coupon d'inscription à l'attention de:
Sylvain Bois, Association athlétique et sportive FPPM



Caisse Desjardins des
policiers et policières

INVITATION



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES Mardi, 21 avril 2020 à 10 h

Club de Golf Métropolitain
9555, boulevard du Golf
Montréal (Québec) H1J 2Y2

Tous les détails au
www.caisse-police.com

Bienvenue à tous !



Jean-Guy Blanchette
1936-2020

Décès d'un membre honoraire de la Caisse

C'est avec tristesse que nous avons été informés du décès de M. Jean-Guy Blanchette, le 16 janvier dernier à l'âge de 83 ans.

Policier de Montréal, M. Blanchette est élu en 1966 au conseil d'administration de la Caisse d'économie des policiers de Montréal. Il en sera le président de 1976 à 1978 et de 1983 à 1988. Sous sa gouverne, la Caisse atteindra le cap des 50 millions d'actif, en 1984.

Toujours très fier des succès de la Caisse, M. Blanchette a été porté au titre de membre honoraire par le conseil d'administration en 2009, afin de souligner son dévouement et ses années d'engagement.

Sincères condoléances aux membres de sa famille et à ses proches.



www.caisse-police.com
pour mieux vous informer !

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gifford, Montréal (QC) H2J 1N3

téléphone : 514.VIP(847).1004

sans frais : 1.877.VIP(847).1004

télécopieur : 514.487.1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud

Couronne Nord

Sûreté du Québec—Montréal
Québec

Centre de services conseil ENPQ
Outaouais



EN ROUTE VERS SON 1946 75^e ANNIVERSAIRE 2021

Le 3 janvier prochain, votre CAISSE-POLICE complètera sa 75^e année d'existence et de service au bénéfice des policiers et policières. C'est avec grande fierté que les administrateurs et gestionnaires préparent cet important anniversaire.

Le moment fort de ces célébrations sera incontestablement la représentation privée d'un spectacle du Cirque du Soleil, le dimanche 30 mai 2021, dans le Vieux-Port de Montréal.

Bien que l'événement réunira des partenaires, dirigeants, membres honoraires et employés d'hier et d'aujourd'hui, il rassemblera principalement des membres de la Caisse.

SOYEZ DE LA FÊTE !

Surveillez nos communications au cours de la prochaine année pour savoir comment vous pourriez obtenir des billets pour vous joindre à cette grande fête qui célébrera la coopération, l'engagement et l'appartenance !



CIRQUE DU SOLEIL



CONCOURS
CALENDRIER
CHANCEUX

12

À GAGNER CHAQUE MOIS :
UNE DES 5 PAIRES DE BILLETS POUR LE SPECTACLE
DU 75^e ANNIVERSAIRE DU CIRQUE DU SOLEIL
www.caisse-police.com/calendrierchanceux

UN CALENDRIER À VOTRE IMAGE !

À nouveau cette année, nous avons fait appel au talent de photographe de nos membres et partenaires afin de vous offrir un calendrier de bureau qui met en valeur la profession policière à travers votre regard.

Merci à tous les participants et n'hésitez pas à nous transmettre vos photographies tout au cours de la prochaine année à info@caisse-police.com.

Qui sait, l'une de vos photos apparaîtra peut-être dans notre prochaine édition !



Quelle fin d'année 2019 ! Et vive 2020 !



Concert pour les aînés du PDQ-27

Votre Symphonie vocale n'a pas chômé cet automne. Quinze concerts (résidences, CHSLD et églises), quelques funérailles dont celles de Pierre Juteau de la Fraternité et de Pierre Michaud, ancien directeur à la Fraternité et ancien président de la Symphonie. De plus, en novembre, la Symphonie s'est déplacée vers un studio d'enregistrement pour produire trois nouveaux C/D de Noël que vous pouvez vous procurer via le numéro de téléphone de la SVFPPM ou son courriel.

L'année s'est clôturée par la traditionnelle Messe de Noël à la Fraternité, le 24 décembre. Ce groupe d'hommes et de

femmes est doté de la volonté de toujours apporter un sourire à un malade, un soutien à une personne endeuillée ou tout simplement, un moment de réjouissance dans le cœur des gens. Votre Symphonie vocale s'est bâtie une réputation qui dépasse les limites de la ville et nous en sommes bien fiers.

Quant à l'année 2020, elle débute de très bonnes façons avec l'arrivée de nouveaux choristes au sein du groupe. En effet, Messieurs Michel Trudel, Serge Bélanger et Claude Lambert se sont greffés à la Symphonie. De plus, c'est le retour au bercail de M. Hubert Couillard. Ces nouvelles voix apportent non seulement de la richesse au groupe mais aussi une dynamique rajeunie. Il nous reste deux sorties à faire avant notre concert biennal 2020, soit à la Résidence Lux Gouverneur le 14 mars et la Résidence Les Terrasses Versailles, le 3 avril.



Yvan Côté, président

Concert biennal 2020

Votre Symphonie vocale met présentement la touche finale à la préparation de son concert biennal qui aura lieu le samedi 18 avril à 19 h 30 et le dimanche 19 avril à 14 h 00, dans le magnifique Théâtre Mirella et Lino Saputo du Centre Leonardo da Vinci, situé au 8370 boul. Lacordaire, à Saint-Léonard. Comme l'indique très bien le mot « biennal », notre spectacle prend place aux 2 ans, et ce, depuis plus de 24 ans. Toujours sous la direction musicale de M. Rolland Côté, votre Symphonie vocale saura vous émerveiller encore une fois par ses chants et ses harmonisations dans un répertoire très varié, allant de Michel Legrand à Queen.

Et tout ça, au son d'un quatuor mené par notre accompagnatrice aux doigts magiques, Madame Denyse Rhault, sans oublier notre fidèle présentatrice, Madame Andrée Laporte.

Le concert biennal 2020 revêt un aspect assez spécial car il est à guichet fermé depuis le 29 novembre 2019. Tous les billets disponibles (525 par spectacle) se sont envolés en deux mois seulement. C'est vraiment une belle marque d'appréciation de la part d'un auditoire fidèle... et un petit velours pour notre égo!

N'oubliez-pas

Nous sommes toujours très intéressés à accueillir d'autres choristes parmi votre belle Symphonie. La pérennité de ce groupe ne tient qu'à vous. Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est ouverte toute grande et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre, juste d'avoir le goût de chanter. Si vous désirez des informations, appelez-moi: Yvan Côté au 514 258-0475

Saviez-vous que...

EN 1929, Ville Mont-Royal embauchait **Danny Meade**, ex-policier de Montréal, (*congédié pour avoir laissé l'auto de patrouille stationnée en double*), comme **premier chef** de police/pompier. Il fut grandement apprécié par la population locale pour sa gentillesse et sa disponibilité. Ses successeurs furent George Elliott de 1936 à 1949, William Mather de 1950 à 1966 et Walter H. Boyle de 1966 à 1972. À la création du SPCUM en 1972, Claude Verdun fut nommé responsable de ce district policier.



Son **premier poste de police/pompier** était situé au 1190 boulevard Laird. **Équipé d'une horloge**, une tour surplombait ce poste et était visible le soir. Elle arborait trois types **d'éclairage: rouge, vert et blanc**. En cas d'incendie et pour alerter les patrouilles pédestres ou les autres policiers qui étaient à l'extérieur du poste,

l'éclairage de l'horloge était réduit au rouge. Pour d'autres urgences, comme les vols à main armée, l'éclairage passait au vert, tandis que la lumière blanche signifiait que les policiers devaient se présenter au poste.

* Aujourd'hui, ce territoire ainsi que Côte-des-Neiges et Outremont sont couverts par le PDQ 26 et compte 206 personnes à son effectif. Le poste est situé au 7405 Mountain Sights.

Sources: Notes de feu Alma-Marchand, chercheuse du Musée et site Internet du SPVM.

EN 1945, le capitaine Arthur Taché est nommé à la tête de l'Escouade de la moralité par le directeur Fernand Dufresne, las des pressions exercées par la presse écrite contre les maisons de jeux et de paris.

M. Taché entend livrer une lutte acharnée aux preneurs de livres de la ville. La police de Montréal met sur pied, pour la première fois de son histoire, des cours spéciaux à l'intention des policiers membres de l'escouade de la moralité. Ces cours ont pour but de familiariser les policiers avec le monde du jeu et des paris. On leur apprend comment détecter les maisons de jeux et bâtir une preuve légale. Le capitaine Taché mènera une lutte sans merci contre celles-ci.



EN 1946, suite au scandale entourant l'éclatement d'une bombe dans une maison de jeux et du meurtre par arme à feu du caïd Harry Davis le 25

juillet, le capitaine Taché est relevé de ses fonctions et remplacé successivement par le lieutenant Gabriel Piché, puis par le Lieutenant Armand Courval.

Le directeur Dufresne nommera **M^e Pacifique « Pax » Plante** en guise de conseiller légal de l'Escouade de la moralité. Celui-ci procède avec une telle ardeur et une telle efficacité dans un combat contre la prostitution, le jeu et les paris, qu'il réussit à désorganiser complètement ces secteurs du crime. La population et le Comité exécutif semblent satisfaits.

Le 31 décembre 1946, le **directeur Dufresne démissionne**. Cette démission survient quelque temps après les révélations explosives de Louis Bercowitz, assassin de Harry Davis, sur l'Escouade de la moralité. Le Comité exécutif nomme **Charles Barnes à titre de directeur intérimaire** en attendant la nomination du prochain directeur.



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la



EN SEPTEMBRE 1948 on comptait 20 postes de police sur le territoire de la Ville.

EN 1945, le constable Jean-Paul Lapointe a la conviction qu'il faut une caisse d'économie aux policiers; qu'il faut créer un plan d'épargne et leur faciliter l'accès à une caisse de crédit.

Il est renversé de constater jusqu'à quel point les policiers sont la proie d'usuriers qui les exploitent sans merci.

Quelques mois plus tard, il réussit à se faire nommer organisateur d'une caisse d'économie pour les policiers de Montréal.

En peu de temps et se prévalant de pouvoirs obtenus à grande peine, il rédige une constitution, retient les services de moniteurs auxquels il demande de faire signer des sociétaires et obtient une Charte. **L'inauguration de la Caisse d'économie des policiers aura lieu en janvier 1946.**

EN 1947-1948, un meilleur encadrement des détectives sera effectué alors que le taux d'encadrement, qui était d'un officier pour 16 enquêteurs, passera à un officier pour huit hommes en 1948.

LE 25 JUILLET 1947, après quelques mois d'attente, les administrateurs municipaux règlent la question du remplacement de M. Dufresne en nommant M. Albert Langlois à la fonction de Directeur du Service. Ce dernier avait joint les rangs du Service de police de Montréal en avril 1923.

*Il fut promu sergent en 1929, lieutenant en 1930 et capitaine en 1938. Il s'inscrit dans les forces armées en mars 1940 et sert au sein de l'Aviation royale canadienne durant cinq ans. Il reprend le travail régulier comme capitaine au Poste 6 et est promu assistant-inspecteur en 1945, inspecteur en 1946 et le 16^e chef de police de la ville de Montréal en 1947.

LE 11 MARS 1948 survient un nouveau coup de théâtre dans l'histoire de l'Escouade de la moralité: le Directeur Langlois suspend de ses fonctions l'assistant-directeur Plante pour des motifs que le Juge Cannon qualifiera, en 1954, de non fondés. Son adjoint immédiat, le Lieutenant Courval est lui-même suspendu pour insubordination et il sera rétrogradé au rang de constable de 1^{ère} classe. En attendant que le Comité exécutif règle le dossier de l'assistant-directeur Plante, l'Escouade de la moralité est placée sous la responsabilité de l'assistant-directeur Pleau. Enfin, le 15 mai 1948, le Comité exécutif prend la décision de démettre de ses fonctions l'assistant-directeur Plante.

Sources : Marcel Sarrazin, Les fonctions, le rôle et l'efficacité de la police, page 79; Jean-Turmel, 1909-1971, pages 182-185, 195-196; Pierre de Champlain, Le crime organisé, pages 22 et 33; Le Lieutenant J.-P. Lapointe, Dix ans de réalisations; Revue des agents de police, vol. 12 no.10, novembre 1957, page13; Notes universitaires de Sylvain Bissonnette, vice-président du Musée de la police de Montréal.

Petite histoire des ambulances au Service de police de Montréal



LE 8 JUILLET 1914 lors de l'assemblée du Bureau des Commissaires, on annonçait l'octroi pour l'achat d'une voiture automobile et d'une ambulance automobile pour le Département de la police. C'est le **7 août 1914** que le Bureau des Commissaires acceptait la soumission de Victor Lévesque pour **une machine Abbott Detroit 50-60 au prix de 3 600 \$.**

On retrouve dans les **Archives de la ville de Montréal en avril, juillet et août 1939** des articles faisant état du **mécontentement des citoyens et des élus** face à la lenteur des **services ambulanciers hospitaliers** à prendre en charge les blessés routiers qui peuvent mettre des fois **plus d'une heure** avant de se rendre sur les lieux d'un accident. On y voit aussi, pour la première fois, que des échevins proposent l'achat d'ambulances pour le Service de police car trop souvent ce sont les patrouilleurs

qui font le transport de blessés légers vers les hôpitaux de Montréal. Le directeur Dufresne dit qu'en **1945 ses patrouilleurs ont transporté 4 892 blessés alors que les ambulances attachées aux hôpitaux n'en avaient transporté que 1 356** et que cette situation n'était pas normale.

En **1952**, des échevins suggèrent de mettre à la disposition des policiers de radio-patrouille des « station-wagon » (*familiales*) pourvus de civières et des équipements requis pour porter les premiers secours.

C'est finalement en 1958, après des années de tergiversation, que les autorités de la **ville autorisent la mise en place d'un service d'ambulance** géré par le Service de police et opéré par des policiers formés par des professionnels médicaux lors d'une formation d'une durée de six semaines.



C'est le **6 août 1959** que le **service des ambulances débute**. On y compte alors 14 ambulances (*et deux réserves*) achetées au coût

de 86 322 \$ et 120 policiers dont le salaire annuel individuel est de 4 300 \$.

Leurs **tâches premières** étaient de porter **secours aux personnes blessées** ou malades sur la voie publique et de les transporter vers le centre hospitalier le plus près. En **deuxième lieu**, tout en restant le plus souvent disponibles pour les appels urgents les concernant et en respectant leur secteur de patrouille, de **soutenir les autres patrouilleurs (back-up) lors d'interventions nécessitant de l'aide.**

C'est le 23 avril 1984, après près de trois années de discussions, de mémoires déposés aux élu(e)s de la Communauté urbaine de Montréal par la Fraternité des policiers de la CUM, de pétitions, ainsi que nombreuses entrevues auprès des médias sans parler de la manifestation de masse de la part des policiers, **que prit fin le service ambulancier du SPCUM et ce, pour des raisons budgétaires.**

Plus de 390 policiers furent touchés directement par cette décision.

Sources : Archives de la Ville de Montréal, où l'on retrouve de nombreux extraits et procès-verbaux de séances du Conseil de ville, du Bureau des commissaires de Montréal et des différentes commissions de la ville de Montréal ainsi que de mémoires à la Commission de sécurité publique de la CUM par la Fraternité des policiers de la CUM. Articles de journaux provenant des médias : La Presse, Le Devoir, La Patrie, le Dimanche Matin, le Journal de Montréal, le Montréal-Matin, Le Petit-Journal, Journal Le Canada, le Flambeau de l'Est.

Création de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO)



C'EST LE 27 SEPTEMBRE 1972 que fût créée la CECO. Elle a alors un mandat sans limites et va ratisser très large. Les **trois juges qui la composent, à savoir** MM. Denys Dionne, Roméo Courtemanche et Jacques Coderre (remplacé plus tard par Jacques Dutil) s'appuient sur deux unités : le « **Bureau de recherches du Québec sur le crime organisé** » créé en 1970 et « **l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé** », instituée en 1972. **Le SPCUM est membre de cette dernière unité**, avec la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada et un groupe de procureurs de la Couronne. On retrouvera incidemment à **sa direction, à partir de 1974, André De Luca**, futur directeur du SPCUM. Une bonne partie des révélations qui sont faites à la CECO s'appuient sur des heures et des heures d'écoute électronique recueillies dans le cadre de la fameuse « Opération Vegas » (SPCUM).

Pendant quatre ans, **les clans mafieux de Montréal et la famille Cotroni** en particulier vont être sous les feux de la rampe. Soigneusement préparées par le témoignage à huis clos des témoins devant le **Procureur, Me Réjean Paul**, puis savamment mises en scène **et télévisées en direct, les audiences** vont avoir un **impact considérable sur l'opinion publique**.

Les activités des « clans mafieux italiens » dans la prostitution, le jeu, l'extorsion, le chantage et le trafic des stupéfiants ne sont rien à côté de la bombe qui éclate **au début de 1974** à l'Assemblée nationale lancée par le **député du PQ, Robert Burns: la CECO enquête sur les rapports entre deux membres du clan Cotroni, en l'occurrence Frank D'Asti et Nicholas « Nick » Di Iorio, et le ministre libéral Pierre Laporte**, assassiné pendant la crise d'octobre 1970. Les révélations provoquent un débat tellement chargé en émotions que le ministre de la Justice, M^e Jérôme Choquette, éclate en sanglots.

Même si les accusations de collusion avec les milieux politiques manquent de preuves et que Vic Cotroni conteste jusqu'en Cour suprême leur validité, il sortira de l'épreuve affaibli.

Un policier des Relations publiques du SPCUM fut condamné à payer une **amende de 1\$ pour diffamation après avoir déclaré que Vic Cotroni était le chef de la mafia à Montréal... ça en dit long!*

Puis c'est le « **scandale de la viande avariée** » en débutant par **William Obront**, grand **argentier de la mafia** montréalaise avec les opérations de son commerce **Alouette Meat Market** en 1967 et ensuite **O'bies Meat Market**, l'un des principaux fournisseurs de viande (*Hot-dog, hamburger, etc.*) lors de l'Exposition universelle de Montréal.

Ensuite, c'est au tour du chef du clan calabrais, **Paolo Violi, à passer au tordeur** concernant la viande avariée, la crème glacée italienne, l'extorsion, les menaces et autres.

Pendant que les chefs de la mafia sont sous enquête, l'écoute électronique révèle **à quel point les relations sont étroites entre les mafiosi montréalais et américains. À la fin de 1975**, la CECO étale au grand jour les détails d'une réunion à l'hôtel Americana au cours de laquelle les membres des clans de Montréal ont participé à **l'élection de Phil Rastelli à la tête de la famille Bonnano**. On peut littéralement dresser un organigramme du crime organisé dont la tête se trouve à New-York et la base dans le nord-est de la métropole.

Sources: Dossier CECO et connaissances personnelles du dossier par le rédacteur de cet article. Photographie de la CECO - La Presse 1975-1976

Clin d'œil comparatif entre 1980 et 2000

DONNÉES GÉNÉRALES DU SERVICE

	1980	2000
Population de l'île (Statistiques de 2001)	1 792 869	1 812 723
Nombre de postes (8 salles de tir)	24	49 (PDQ)
Appels de citoyens	846 584	825 841
Criminalité globale	178 636	160 149

EFFECTIF GLOBAL

Policier	4 820	4 178
Employés civils	1 394	700
Brigadiers scolaires	579	522
Départs	150	176
Embauche	113 (11 policières)	229 (88 policières)
Par grade		
Directeur	1	1
Officier de direction	53	126
Capitaine-détective	20	2
Capitaine	36	1
Lieutenant-détective	71	52
Lieutenant	177	47
Sergent-détective	616	507
Sergent	467	444
Agent	3 354 (25 femmes)	2 998 (953 femmes)

Civils	815	700
Cadre	54	63
Professionnels		15
Cols blancs	679	573
Cols bleus	82	49
Préposés scolaires	579	522
Grand total	6 214	5 400

CRIMINALITÉ	1980	2000
Homicides	46	49
Tentatives de meurtre et voies de fait graves	168	147
Viols et agressions sexuelles	277	1 500
Vols qualifiés	8 400	4 648
Voies de fait	6 566	6 555
Vols de véhicule moteur	12 245	17 653
Introductions par effraction	43 862	26 988
Fraudes	6 488	6 246
Vols simples	59 521	47 007
Autres infractions criminelles	33 920 (dont 1 118 drogue)	37 705 (dont 3 019 drogue)
Statuts provinciaux	2 077	649
Règlements municipaux	5 080	62
Grand total	178 650	160 189

Sources : Bilans annuels du SPCUM 1980, 1981, 2000 et 2001.
Données statistiques pour l'agglomération de Montréal.
Statistiques Québec 2000/2001.



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

LE 3 AVRIL 2020, la Fraternité des policiers et policières de Montréal fêtera son 70^e anniversaire de fondation. En effet, c'est en 1950 que les membres de la Fraternité canadienne des policiers doivent une fois de plus se conformer à la nouvelle loi passée par la législature provinciale, le Bill 67, loi déclarant que toute association de police non exclusivement locale n'a pas qualité pour négocier des contrats de travail au nom de ses membres. La F.C.P. est démembrée et une nouvelle constitution est adoptée permettant la création de la Fraternité des policiers de Montréal. Son président fondateur est le constable Jean-Paul Lapointe. Le 13 juin, cette nouvelle association sera reconnue par la Commission des relations ouvrières.

Dans la prochaine parution de *La Flûte*, le Musée vous offrira un **texte spécial 50^e anniversaire de la Crise d'Octobre 1970**. La création du **Front de Libération du Québec (FLQ)**, son but, ses objectifs, ses tactiques. La manipulation des médias et la mise en place de la Loi des mesures de guerre suite à deux enlèvements et son impact sur le travail policier à Montréal.



Nouvelles de votre musée

Le musée est toujours à la recherche des pièces d'uniformes, d'objets, photos ou de documents en relation avec l'histoire des policières et policiers, ayant œuvrés au Service de police de Montréal ou dans les corps policiers de l'île de Montréal.

Nous sommes là pour préserver votre Histoire et vos contributions à la communauté de l'île de Montréal. Les items donnés seront préservés à jamais et ne risquent pas un jour de se retrouver dans une collection privée ou sur E-bay.

Si vous possédez de tels articles et désirez vous en défaire, n'hésitez pas à nous contacter au **514 280-2043** ou par courriel **musee.police@spvm.qc.ca**.

Nous vous remercions à l'avance pour votre soutien.

Si vous désirez **visiter votre musée**, prenez rendez-vous par courriel ou par téléphone aux coordonnées susmentionnées.

Lors de votre prochain passage au quartier général, nous vous invitons à venir voir les nouveaux montages dans nos présentoirs remplis d'artéfacts, témoins de notre passé collectif.

Et n'oubliez pas, **le musée est toujours à la recherche de bénévoles**. N'hésitez pas à nous contacter.

Encore mieux, venez nous voir et on vous expliquera ce que pourrait être votre contribution en fonction de votre disponibilité.

Nous aimerions remercier tous nos partenaires pour leur soutien sans faille au fil des ans :

- > L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la ville de Montréal
- > La Caisse Desjardins des policiers et policières
- > La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- > Le Service de police de la Ville de Montréal

Ainsi que :

- > L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
- > L'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM
- > La Coopérative des policiers et policières de Montréal.

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile,
responsable des communications
Avec la précieuse collaboration de :
Louise Côté, conservatrice

Semer la paix

Dans plusieurs circonstances, comme une personne bien humaine, nous pouvons faire face à des comportements qui nous « agressent » lorsqu'on vit en société et que les règles de bienséance nous semblent loin de celles que nous avons apprises. Que ce soit à la maison, à l'école, au travail, dans le métro ou dans l'autobus, dans les salles d'attente, bref, peu importe l'endroit où nous sommes, nous pouvons parfois sentir qu'une certaine personne vient animer en nous le sentiment qu'elle mériterait tout simplement d'être réprimandée.

Pourtant, je m'aperçois à certains moments comment il m'est facile, et ce en une fraction de seconde, de poser une étiquette ou un jugement sur une personne. Utilisant les services publics depuis l'âge de 5 ans, je me plais à regarder les gens qui défilent autour de moi. Selon mon humeur et, surtout, avec cette sacrée tête qui domine tout le reste de mon corps, il m'arrive de poser mon « scan » sur la personne que je vois et de l'avoir catégorisée, selon mes critères de sélection. C'est alors que l'autre voix intérieure me dit : « Bernard, qu'as-tu à juger ainsi la personne que tu vois ? » en sachant fort bien que tout ce que je viens de faire est propre à cette propension tellement forte chez la plupart d'entre nous de juger sans connaître.

Dans le métier d'agent de la paix, ce genre de situations peut se produire tous les jours et plusieurs fois dans la même journée. Comme le travail exercé est une série de rencontres

planifiées ou imprévisibles, selon ce qui peut se présenter durant le quart de travail, il est d'autant plus important d'entendre cette voix intérieure et de lui laisser l'espace dont elle a besoin pour s'exprimer en moi, si je souhaite que ce que je vis au travail n'ait pas toutes les incidences malencontreuses que peut engendrer un jugement trop hâtif.

Le port de l'uniforme et des armes peut aussi susciter des réactions chez la personne qui est devant moi. Elle peut être respectueuse ou, bien souvent, plutôt désagréable. Représenter le pouvoir de l'autorité qui doit veiller sur l'ordre et la sécurité de la population appelle un sens du devoir et un esprit de service allant bien au-delà de ceux du commun des mortels que nous sommes. Cela exige un renouvellement fidèle aux principes qui guident cet engagement auprès de ceux et celles que je rencontre dans les heures où je suis ce digne représentant. C'est ce défi que les policiers et policières ont à relever dans leur quotidien.

Humainement, que je prenne conscience dans les premières secondes de ce rapport avec une autre personne, de tout ce qu'elle peut susciter en moi (surtout si cela prend une tangente négative) est une réaction saine et intelligente. Dès que ces réactions sont ressenties en moi, laisser cette partie de moi qui, éduquée et *entraînée* à vouloir manifester un esprit d'ouverture et de bonne entente, est d'autant plus sain et intelligent qu'elle vient exprimer ce qui est appelé à



Bernard Vadnaïs, conseiller moral, FPPM

unir la tête et le coeur. Je désire me laisser toucher par ce qu'il y a de bon et de bien en l'autre. Si le coeur de la personne devant moi est blessé, meurtri, rempli de méfiance, de colère et d'amertume face à la vie, toute forme d'autorité peut apparaître comme un visage que cette personne a envie de défier avec véhémence. Pour ouvrir les portes d'un coeur blessé, c'est à moi de prendre conscience de cette humanité dans laquelle je vis. Et de prendre le temps d'écouter ce que par le corps et le coeur, je porte comme « bagage de vie ».

Je peux susciter de la lumière dans la vie de toute personne. Que ce soit avec celle des gyrophares qui me conduit vers elle à la suite d'un appel de détresse ou parce que j'ai dérangé la quiétude de mon entourage ou encore en commettant un acte répréhensible afin d'attirer un peu d'attention sur moi. La personne quittant le véhicule de premiers répondants (PR) a besoin d'unir sa tête et son coeur pour illuminer et porter secours à autrui. En ne me limitant pas uniquement à ma vision humaine pour guider mes pas vers la personne que je suis appelé à secourir, je laisse place à ce que la compassion et le réconfort peuvent susciter en moi comme élans de vie. Et c'est mon regard d'agent de la paix qui prend tout son sens.

Que je sache m'arrêter pour que cette source de lumière qu'est la force d'Amour avec laquelle Dieu vient à moi, puisse accomplir son travail, son oeuvre. Je ne peux seul

marcher dans la vie. C'est à deux, à trois, à quatre, à plusieurs, que nous pouvons contribuer à cette mission « de sauvetage », que nous pouvons marcher ensemble dans nos chemins d'humanité. En me faisant signe de sa présence lumineuse, je laisse ainsi place à cette manière unique à Dieu de m'aider à voir clair et à unir la personne que je suis. En tendant les mains, en les ouvrant, je peux devenir agent de la paix. Si tant de personnes la cherchent, c'est que nous avons besoin les uns des autres pour nous éclairer mutuellement. Par les expériences de vie qui nous façonnent, et surtout, par les personnes qui passent dans ce chemin de vie et laissent cette empreinte lumineuse dans nos coeurs. Ce n'est pas pour rien que Jésus a dit : « Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix » car cette paix qu'il souhaite voir advenir dans l'humanité, ce n'est pas celle que les humains cherchent autour d'eux mais celle qu'ils doivent chercher en eux. Dieu nous regarde avec les yeux de son coeur. Il ne retient pas nos péchés, nos écarts de conduite, nos habitudes de vouloir juger les autres selon nos critères, car il a une FOI inébranlable envers chaque personne humaine. Il la sait capable de beau, de bien et de bon.

MERCI à tous les membres du SPVM qui oeuvrez chaque jour à ce que les personnes auxquelles vous apportez secours, voient surgir une source de lumière par vos gestes et votre façon d'être présents à leurs côtés.

Avis : cette chronique n'engage que son auteur

De vive mémoire



Allard, Marcel
Officier de direction
Embauché le 5 avril 1954
Retraité le 1^{er} mai 1985
Décédé le 19 décembre 2019
à l'âge de 89 ans



Devault, Robert
Capitaine
Embauché le 21 février 1966
Retraité le 4 juillet 1997
Décédé le 5 décembre 2019
à l'âge de 72 ans



Fuller, Paul
Agent
Embauché le 27 décembre 1966
Retraité le 13 octobre 1974
Décédé le 21 janvier 2020
à l'âge de 74 ans



Lachapelle, Gaston
Lieutenant
Embauché le 12 mai 1958
Retraité le 13 janvier 1989
Décédé le 26 décembre 2019
à l'âge de 80 ans



Besner, Josée
Agent
Embauché le 24 novembre 1986
Retraité le 7 décembre 2016
Décédé le 3 février 2020
à l'âge de 54 ans



Dostie, T. Olivier
Sergent
Embauché le 11 août 1954
Retraité le 2 mars 1989
Décédé le 2 novembre 2019
à l'âge de 91 ans



Gauthier, Raymond
Agent
Embauché le 28 janvier 1952
Retraité le 3 février 1985
Décédé le 28 décembre 2019
à l'âge de 87 ans



Lajoie, Pierre
Sergent-détective
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 18 janvier 1994
Décédé le 6 février 2020
à l'âge de 80 ans



Blanchette, Jean-Guy
Agent
Embauché le 11 juin 1956
Retraité le 13 juillet 1990
Décédé le 16 janvier 2020
à l'âge de 83 ans



Dufort, Normand
Sergent
Embauché le 16 mars 1953
Retraité le 17 mars 1981
Décédé le 7 février 2020
à l'âge de 87 ans



Grod, Michel
Sergent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 1^{er} février 1992
Décédé le 16 janvier 2020
à l'âge de 79 ans



Landry, Réjean
Agent
Embauché le 11 décembre 1961
Retraité le 2 mars 1990
Décédé le 26 janvier 2020
à l'âge de 83 ans



Chagnon, Maurice
Agent
Embauché le 15 avril 1963
Retraité le 1^{er} juillet 1993
Décédé le 23 décembre 2019
à l'âge de 75 ans



Dupras, Roland
Agent
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 2 juillet 1996
Décédé le 8 décembre 2019
à l'âge de 76 ans



Joncas, Jean-Pierre
Agent
Embauché le 8 février 1967
Retraité le 17 juin 1998
Décédé le 20 septembre 2019
à l'âge de 73 ans



Leroux, Jean-Claude
Officier
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 11 novembre 1994
Décédé le 21 décembre 2019
à l'âge de 75 ans



Côté, Marie-France
Sergent
Embauché le 21 juillet 1980
Retraité le 9 septembre 2015
Décédé le 5 février 2020
à l'âge de 60 ans



Epps, Ronald Keith
Agent
Embauché le 10 octobre 1961
Retraité le 2 avril 1993
Décédé le 4 novembre 2019
à l'âge de 81 ans



Juteau, Pierre
Sergent-superviseur
Embauché le 11 février 1980
Retraité le 12 février 2010
Décédé le 18 octobre 2019
à l'âge de 60 ans



Lamarche, Paul-Emile
Agent
Embauché le 23 novembre 1970
Retraité le 7 juin 2000
Décédé le 29 octobre 2019
à l'âge de 68 ans



Larochelle, Raymond
Sergent-détective
Embauché le 16 juillet 1962
Retraité le 8 décembre 1993
Décédé le 2 novembre 2019
à l'âge de 78 ans



Pharand, Paul-Andre
Sergent-détective
Embauché le 21 avril 1958
Retraité le 10 juin 1990
Décédé le 24 septembre 2019
à l'âge de 81 ans



Racine, René
Sergent-détective
Embauché le 4 mai 1970
Retraité le 5 mai 2000
Décédé le 11 octobre 2019
à l'âge de 75 ans



St-Jean, André
Agent
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 20 janvier 1989
Décédé le 24 janvier 2020
à l'âge de 82 ans



Londei, Sylvio
Sergent-détective
Embauché le 11 juin 1979
Retraité le 3 juillet 2009
Décédé le 21 janvier 2020
à l'âge de 63 ans



Pilon, Jean-Marie
Agent
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 13 mars 1986
Décédé le 27 janvier 2020
à l'âge de 84 ans



Riopel, Serge
Agent
Embauché le 16 mars 1973
Retraité le 4 juillet 1998
Décédé le 16 novembre 2019
à l'âge de 74 ans



St-Jean, Ronald
Sergent-détective
Embauché le 14 juin 1965
Retraité le 7 mai 1997
Décédé le 21 novembre 2019
à l'âge de 78 ans



Marocco, Albert
Sergent
Embauché le 4 juillet 1947
Retraité le 12 décembre 1975
Décédé le 24 octobre 2019
à l'âge de 94 ans



Poirier, Claude
Agent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 29 novembre 1990
Décédé le 16 octobre 2019
à l'âge de 74 ans



Rompre, Adrien
Sergent-détective
Embauché le 2 mars 1930
Retraité le 1 septembre 1962
Décédé le 31 octobre 2019
à l'âge de 107 ans



Thérien, René
Sergent
Embauché le 12 mai 1958
Retraité le 8 juillet 1988
Décédé le 10 février 2020
à l'âge de 82 ans



Moriello, Mike
Sergent-détective
Embauché le 13 février 1961
Retraité le 1^{er} août 1986
Décédé le 14 janvier 2020
à l'âge de 93 ans



Poisson, Pierre
Agent
Embauché le 24 mai 1971
Retraité le 12 novembre 2003
Décédé le 9 novembre 2019
à l'âge de 70 ans



Roy, Herve
Agent
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 1^{er} mai 1996
Décédé le 31 décembre 2019
à l'âge de 72 ans



Villeneuve, Remi
Agent
Embauché le 4 juin 1962
Retraité le 2 février 1993
Décédé le 12 février 2020
à l'âge de 81 ans



Nabelsi, Gaetan
Agent
Embauché le 21 avril 1969
Retraité le 30 novembre 1989
Décédé le 13 novembre 2019
à l'âge de 70 ans



Raby, Claude
Agent
Embauché le 14 juillet 1958
Retraité le 1^{er} février 1991
Décédé le 26 décembre 2019
à l'âge de 84 ans



Serre, Jean-Paul
Agent
Embauché le 20 janvier 1958
Retraité le 17 février 1988
Décédé le 2 octobre 2019
à l'âge de 89 ans



Villiard, Yvon
Agent
Embauché le 16 mai 1954
Retraité le 31 mai 1979
Décédé le 28 janvier 2020
à l'âge de 86 ans



APPRM

Dominique Boucher
Présidente

2019 : une année dynamique couronnée de succès !

Bonjour mes très cher(è)s membres,

L'année 2019 est déjà derrière nous et l'année 2020 s'annonce aussi palpitante. Je me permets de faire un petit retour sur nos activités 2019.

En plus des activités annuelles régulières, se sont ajoutés en 2019 : les séjours à Philadelphie et Niagara Falls, une excursion à Shawinigan (Cité de l'Énergie et le spectacle Nezha), un dîner reconnaissance et un 5 à 7 des policières retraitées !

Notre 5 à 7 a vraiment piqué la curiosité de nos retraitées, faisant même quelques jaloux du côté masculin. Devant ce succès, l'APPR a décidé de mettre en place une formule semblable puisqu'elle permet d'une part à l'APPR de fraterniser avec ses retraités et également, d'y présenter ses activités. Selon le nombre de nouveaux retraités policiers et policières, ce 5 à 7 se fera annuellement ou aux deux ans. Je peux déjà vous annoncer que le prochain 5 à 7 aura lieu le 1^{er} octobre 2020 et se tiendra dans la Salle Jean-Paul Lapointe du 480 Gilford. Tous les nouveaux retraités policiers et policières en 2018 et 2019 y seront conviés !

Un grand succès également pour notre 1^{er} dîner reconnaissance à la cabane à sucre Constantin où plusieurs de nos membres et conjointes survivantes ont pu partager un succulent repas. Nous avons porté une attention particulière à nos conjointes survivantes en les réunissant à la même table. Ce geste fut grandement apprécié au vu des commentaires reçus. L'APPR a donc décidé de garder cette formule et de rassembler nos conjointes survivantes lors des prochaines activités, selon le contexte.

Souvent demandé, vous voilà exaucés ! Pour l'édition 2020, le bal annuel sera tenu un samedi. Hé oui, un samedi, soit le 17 octobre prochain. Ce changement facilitera notre rendez-vous de prestige et permettra d'éviter les retards dus à la congestion et aux chantiers routiers de Montréal. Elle permettra également à nos fêtés de 80 ans et à la famille qui les accompagne de s'y préparer plus facilement.

S'améliorer et être au fait des obligations quant à l'administration d'un OSBL (organisme sans but lucratif), tels ont été mes buts en 2019. Et pour ce faire, je suis retournée sur les bancs d'école pour une

formation de deux jours sur les responsabilités et les implications d'un administrateur sur le conseil d'administration d'un OSBL, puisque dans les faits, l'APPR est un OSBL.

Cette formation, plus que pertinente, m'a permis de comprendre le fonctionnement adéquat d'un OSBL, les obligations légales de l'administrateur ainsi que l'importance de la mission de l'organisation.

En terminant, le départ en fin d'année d'une employée au secrétariat a perturbé nos activités. Soyez assurés que l'APPR a comme mission de bien servir ses membres et prend toutes les mesures nécessaires pour remédier à la situation. Je tiens à vous remercier de votre patience et de votre compréhension et si des désagréments ont été occasionnés par cette situation temporaire, le conseil d'administration et moi-même vous présentons nos excuses.

Dominique Boucher

Modifications au calendrier 2020



Pour des raisons de coordination et de logistique, l'APPR se voit dans l'obligation de modifier la date de tenue des activités suivantes :

NOUVELLES DATES :

Tournoi de golf :

9 juin

Pétanque :

16 juin (début)

Fin de saison des quilles :

22 avril

ERRATUM :

Vente de billets pour le voyage à Québec :
c'est du 9 au 10 juillet

AJOUT :

SORTIE CASINO
(Johanne Blouin)
le 26 novembre
(détails à venir)

QUE DEVIENNENT NOS AMIS RETRAITÉS ET ACTIFS ? QUE FONT-ILS ?

Nos retraités aiment le Pitch ! La Gang à Dyno s'en occupe !

Le 9 septembre avait lieu la 124^e édition du tournoi de Pitch de la « Gang à Dyno ». Nous avons la chance d'avoir la présence de monsieur Marc Bédard, directeur de la Caisse des policiers et commanditaires pour l'organisation.

Le matin de l'événement, le responsable fait son discours traditionnel et informe les gens de la rare présentation de Marc en insistant sur des applaudissements « nourris » lors de la présentation. Une petite pratique a même été tenue... lol. Donc, sur l'heure du diner, Dyno a présenté l'invité de marque et là, une marée intense de cris

et d'applaudissements fusa. Cela dura environ 2 bonnes minutes. Notre ami Marc rougissait devant un tel accueil.

Le tout se termina subitement quand un membre du clergé vint nous aviser qu'il y avait un service en haut... Après tout nous étions dans le sous-sol d'une église. Ha ha!

N'oubliez pas que vous êtes les bienvenus à cette activité mensuelle qui gagne en popularité.

Michel « Dyno » Lessard, responsable

La ligue de hockey de l'APPR



Depuis plusieurs années déjà le hockey est la passion de plusieurs de nos retraités et encore une fois cette année la saison a pris son envol le 6 janvier dernier. À raison de deux fois par semaine, nos membres se lancent dans une lutte amicale pour cette petite rondelle. De plus, les générations se succèdent comme on peut le voir sur cette photo. Quel beau trio !!

Philippe Caplette, son père Michel, encore actif... et Robert (au centre) qui, à 79 ans, est le doyen de la ligue de L'APPR. Robert est également un excellent ténor de la Symphonie vocale. En plus, il fait partie de la ligue de quilles!



Le tournoi de golf 2019 en Floride

Saviez-vous qu'en 2019 le tournoi de golf en Floride, dont notre ami Guy Lefrançois est le principal organisateur, a battu un record de participations? En effet, la popularité de ce rendez-vous floridien ne cesse de grandir avec 165 participants pour cette édition. Guy pense que cet hiver le tournoi battra un nouveau record

de participation, puisqu'en octobre, il y avait déjà 139 inscriptions! L'APPR est fière de soutenir ce rendez-vous incontournable pour nos joueurs de golf qui sont de plus en plus nombreux à s'évader de l'hiver pour le climat plus clément de la Floride.

Remerciement de l'office du tourisme et des congrès (promotion saguenay)

Notre séjour à Saguenay n'est pas passé inaperçu! À la suite de notre séjour au Saguenay 2018, l'Office du tourisme et des congrès de Saguenay a remercié l'APPR lors de sa « Soirée Ambassadeurs 2019 ». Une plaque de reconnaissance a été remise à l'Association pour les efforts de l'APPR à faire connaître cette belle région qu'est le Saguenay. Félicitations à nos organisateurs, messieurs Jean-Pierre Claude et Gaétan Charette.



Le « Séjour Niagara »

Nos membres se sont évadés de leur quotidien pendant quelques jours lors de l'activité « Séjour Niagara » tenue du 6 au 9 octobre 2019. Nos participants ont profité d'une température clémente pour l'occasion, ce qui a permis de faire de belles visites guidées, dont un vignoble, la traditionnelle excursion en bateau des chutes Niagara ainsi que le tour de ville. L'activité s'est bien déroulée au bonheur de tous nos participants !



Prêtes pour les chutes!

Le Bal annuel de l'APPR

L'événement de prestige de l'année s'est tenu le vendredi 18 octobre 2019. Nous étions plus de 430 à y participer. Cette soirée s'est déroulée au RIZZ de St-Léonard avec l'orchestre « Showmen » qui s'est renouvelé cette année. Avec plusieurs nouveautés, la prestation a beaucoup plu à nos participants !

Comme toujours, nos membres ayant atteint l'âge de 80 ans durant l'année étaient à l'honneur, ils étaient au nombre de 36 à accepter notre invitation. Plusieurs de nos membres de 80 ans n'ont pu être présents pour des raisons de santé. Nous pensons à vous, chers membres, et vous souhaitons de retrouver la santé cette année.

La Messe du Souvenir

Le moment de se recueillir, avoir une pensée pour nos confrères et consœurs décédés, leurs familles et amis.

Le 11 novembre avait lieu la Messe du Souvenir à l'Église Saint-Denis. La messe a été célébrée en présence de nombreux membres de la direction du SPVM. Près de 100 personnes ont pris part à la messe. La **Symphonie vocale de la Fraternité** a été exceptionnelle. Après la messe, tous ont été conviés à un petit goûter à l'édifice de la Fraternité.

Nous remercions toutes les associations et la Caisse des policiers et policières pour leur contribution à cette journée si importante.

Le Diner Reconnaissance de l'APPR

L'APPR souhaite réunir le plus de membres possible lors des activités. Nous avons donc organisé ce dîner reconnaissance le 23 novembre dernier. Puisque l'activité se déroule en journée, plusieurs des 200 membres ont pu se joindre à nous. De plus, une invitation spéciale a été faite à nos membres conjointes survivantes. Elles ont répondu à l'invitation. Nous avons réservé quelques tables pour elles. Elles ont vraiment apprécié cette attention particulière.

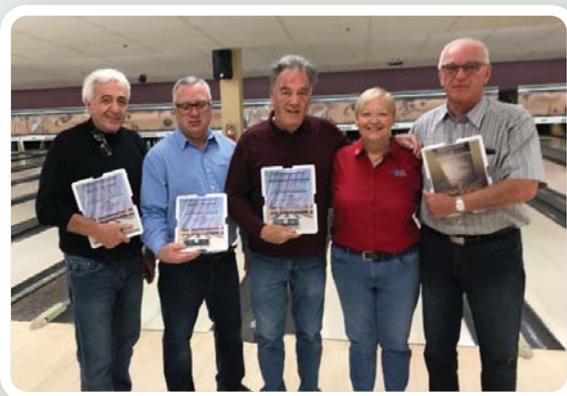
Plusieurs de nos participants ont apprécié l'animation et en ont profité pour faire trembler le plancher de danse. Bravo à notre animateur! Le père Noël avait bien entendu des cadeaux pour nos participants. Ainsi, 45 cadeaux ont été offerts par l'APPR et la Caisse des policiers et policières. Après avoir reçu plusieurs commentaires d'appréciation par nos conjointes survivantes présentes, nous renouvellerons l'expérience et toutes nos activités à venir seront organisées en regroupant nos conjointes survivantes. Rappelons que plusieurs d'entre elles n'avaient pas participé à une activité de l'APPR depuis plusieurs années et ce fût l'occasion de briser la glace!

La ligue de quilles de l'APPR

Le 18 décembre se tenait la dernière partie de quilles de 2019. C'est le moment où l'APPR remet aux participants méritants soit par leurs pointages, le nombre de parties parfaites, etc., des prix et certificats souvenir de leurs belles prestations. Le père Noël fut très heureux de voir la table d'accueil qu'avait préparée notre ami André Beaudoin et son épouse Michelle.

Toutes nos félicitations à nos participants et bonne saison 2020!

Note: **la dernière partie de la saison aura lieu le 22 avril**



Les gagnants!



Les activités de l'APPR à venir!

La Soirée des fêtes

Encore une fois, la soirée des fêtes de l'APPR a connu un beau succès. Elle s'est tenue le jeudi 12 décembre 2019.

Malgré un froid mordant, nous avons accueilli 294 participants au RIZZ de St-Léonard. Des bouchées furent servies aux tables et un repas 5 services a sustenté nos participants. Bien entendu, un passage au bar entre amis pour quelques consommations était de mise. Après tout, c'était Noël! De la musique d'ambiance régnait pendant le repas et un cadeau par table était offert lors d'un premier tirage.

Pendant la soirée, notre père Noël a fait tirer 74 cadeaux au grand plaisir de nos participants. Le plancher de danse a été fortement achalandé toute la soirée. Une belle réussite! Je remercie mes deux complices, Alain Boyer et Jean Riopel, pour leur implication dans l'organisation de tous les préparatifs. Le conseil de l'APPR vous dit merci pour votre participation à ce souper des fêtes, espère que vous avez eu un très joyeux Noël et vous souhaite une magnifique année 2020!

Denis Monet, organisateur principal

Veillez prendre note que des modifications ont été apportées à notre calendrier.

La session d'hiver du hockey a débuté le 6 janvier dernier. Des matchs ont lieu 2 fois par semaine. Vous voulez participer? Informez-vous!

La session d'hiver des quilles a débuté le 8 janvier dernier. Les joueurs se rassemblent tous les mercredis au Salon de quilles Moderne à Montréal. Notez que la fin de saison aura lieu le 22 avril.

Partie de cartes annuelle

(une belle journée entre amis et confrères et consœurs)

- > **Quand:** le mardi 10 mars 2020
de 9 h 30 jusqu'à 16 h 00
- > **Où:** base militaire de Longue-Pointe,
au 6560 rue Hochelaga à Montréal
(bâtiment no 104, au Mess des officiers)

Café et petit goûter à l'arrivée, repas de poulet pour dîner. Bière et vin non inclus.

Déroulement: les joueurs organisent leur table et font un choix de jeu. Ex.: domino, crible, pitch, 500, etc.

- > **Coût:** 15 \$ / membre
20 \$ / non-membre

La vente de billets est présentement en cours, appelez-nous! (aucun paiement à la porte)

Buffet-spectacle au Casino de Montréal (Hallyday/Rivers)

- > **Quand:** le jeudi 19 mars
- > **Où:** Casino de Montréal
- > **Coût:** 40 \$ / membre
55 \$ /non membre

**La vente de billets a débuté
le 14 janvier dernier.**



Cabane à sucre Chez Constantin

- > **Quand:** le jeudi 9 avril 2020
à compter de 16 h
- > **Où:** Chez Constantin au
1054 Boulevard Arthur-Sauvé,
Saint-Eustache, QC J7R.

Repas cabane à sucre, tire, animation
et danse seront au rendez-vous!

- > **Coût:** à venir, surveillez
le site Web de l'APPR

**Faites votre groupe, la vente de billets
a débuté le 26 février.**



Clinique de Golf de l'APPR

- > **Quand:** le mardi 26 mai 2020
Sera offerte une leçon de pratique de
groupe avec instructeurs qualifiés
Coup de départ
Coup d'approche
Coup sur le vert
- > **Où:** Club de golf Verchères au
250, Montée du Moulin, Verchères
Autres informations à venir, surveillez
notre site Web ou appelez-nous!
La vente de billets débute le mardi
14 avril 2020
- > **Coût:** 30 \$/ membre

Saison de golf hebdomadaire
(Club de golf Mirabel): tous les lundis
et mercredis, et ce, à compter du
6 mai 2020.

La Soirée des quilleurs

**(réservée à nos joueurs) aura lieu
le 7 mai 2020**

Les activités de l'APPR à venir!

La Soirée Homard

- > **Quand:** le samedi 6 juin 2020
- > **Où:** Chez Lalande au 862 Montée Laurin, Saint-Eustache

Surveillez le site Web pour les détails

La vente de billets débutera le mardi 24 mars 2020. Faites votre groupe et appelez-nous!

La pétanque

Pour les amoureux de pétanque, les inscriptions débuteront le 31 mars.

MODIFICATION DE DATE: les joueurs se réuniront les mardis de chaque semaine au parc Pierre-Bédard à Montréal, à compter du **mardi 16 juin** jusqu'à la fin août 2020 (quand la température le permet).

Le coût pour les membres est de 20 \$ pour la saison et 25 \$ pour les non-membres.

Buffet-spectacle au Casino de Montréal (Crooners québécois)

- > **Quand:** le jeudi 21 mai
- > **Où:** Casino de Montréal
- > **Coût:** 40 \$ / membre
55 \$ / non membre

La vente de billets débute le 3 mars 2020

Souper théâtre (Hector-Charland)

Pièce: TOC TOC

- > **Quand:** le samedi 27 juin
- > **Coût:** 55 \$ / membre
70 \$ / non-membre

Plus de détails sur notre site Web ou appelez-nous!

La vente de billets débute le 7 avril 2020

43^e édition tournoi de golf de l'APPR

Nouveauté pour 2020: le tournoi de golf aura lieu au Club de golf de Verchères.

Les billets seront en vente dès le 29 avril 2020.

- > **Coût:** 125 \$ / membre

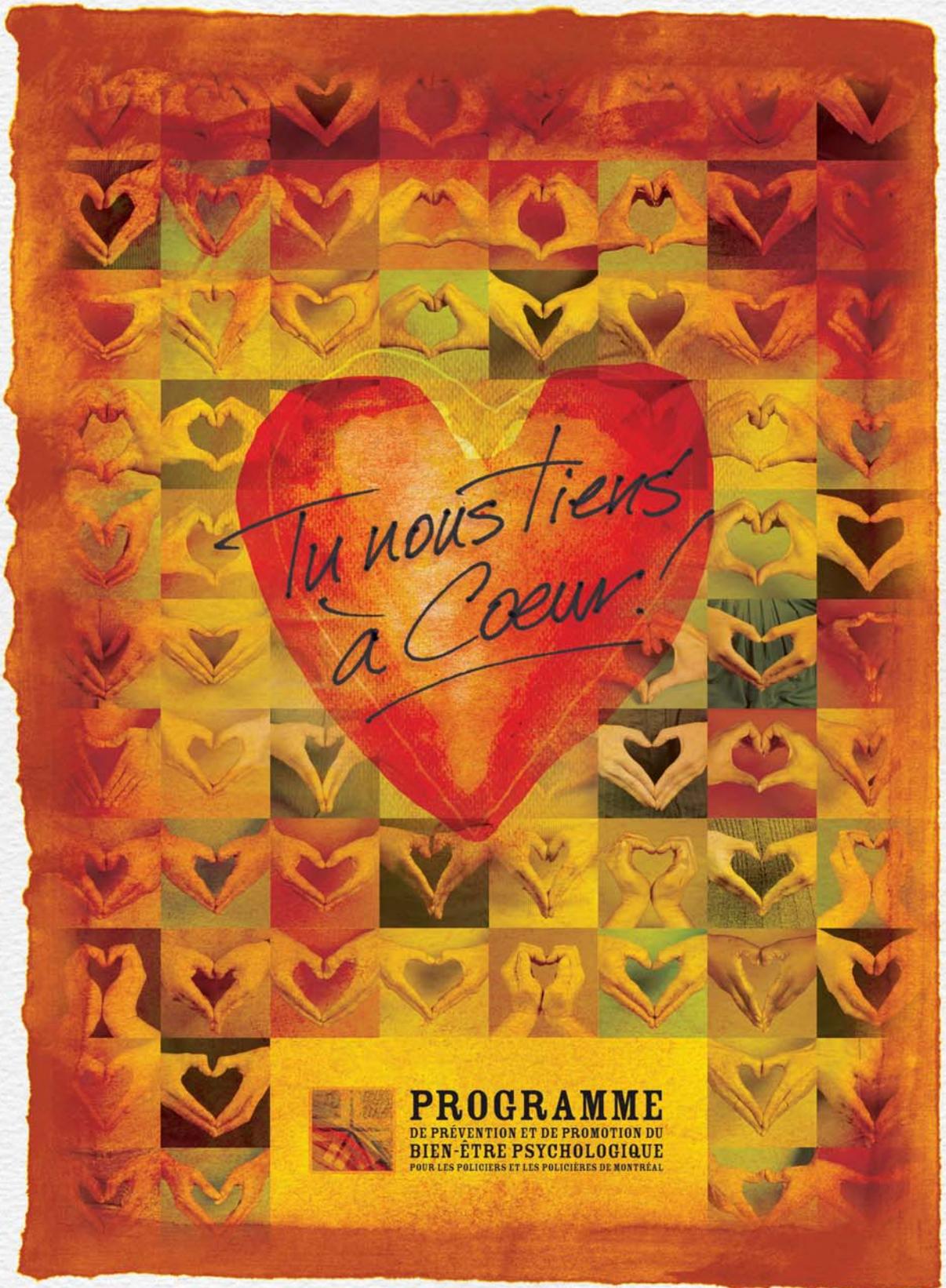
IMPORTANT: modification au calendrier, le tournoi aura lieu le **mardi 9 juin**.

Souper théâtre (Théâtre des Hirondelles)

Pièce: CAMPING TOUT INCLUS

- > **Quand:** le samedi 1^{er} août
- > **Coût:** 55 \$ / membre
70 \$ / non-membre

La vente de billets débute 5 mai 2020



*Tu nous tiens
à Coeur!*



PROGRAMME
DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES POLICIERS ET LES POLIÈRES DE MONTRÉAL



belairdirect.
auto et habitation - groupes

Concours

60

secondes pour
gagner



**Courez la chance de gagner
10 000\$ en moins d'une minute!**



Participez au concours dès maintenant à
belairdirect.com/60secondes

Ce n'est pas tout!

Profitez de vos avantages préférentiels sur vos
assurances auto et habitation au **1 833 294.2911**

Aucun achat requis. Le concours se déroule du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Le tirage aura lieu le 22 avril 2020. Le prix est constitué d'un chèque d'une valeur de 10 000\$. Les clients membres d'un groupe éligible détenant une police active chez belairdirect en date du 31 mars 2020 ou obtenant une soumission pendant la période du concours sont automatiquement inscrits. Le concours s'adresse uniquement aux résidents du Canada. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique. Consultez les règlements complets du concours en ligne au belairdirect.com/60secondes/reglements. © La Compagnie Belair inc., 2018. Tous droits réservés.